

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 10422 Numéro SIREN : 843 751 595 Nom ou dénomination : A.I.P RENOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2021 sous le numéro de dépôt 29163



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01112018 et clos le 30092019

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

X

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAS AIP RENOVATION

87 Rue Gutenberg

SIRET 8 4 3 7 5 1 5 9 5 0 0 0 1 1

93700 DRANCY

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux d'isolation

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 1 003 Déficit

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art.44 Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

A/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: Lieu DRANCY

Qualité et nom du signataire: Présidente - BALTA Narcisa-Aura

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d										
Montant des distributions															e										
autres que celles visées en (a),															f										
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)															g										
															h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j										
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)										
I										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																		
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :																		
							à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les															
1					2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembour-sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8								
J										DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																									
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice															
										MVLT restant à reporter															

Cagid Group

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 1											
Adresse de l'entreprise 87 Rue Gutenberg		93700 DRANCY		Durée de l'exercice précédent* 0									
Numéro SIRET* 8 4 3 7 5 1 5 9 5 0 0 0 1 1				Néant ☐ *									
				Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 9		N-1 0 0 0 0 0							
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC									
	Frais de développement *	CX		CQ									
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG									
	Fonds commercial (1)	AH		AI									
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK									
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM									
	Terrains	AN		AO									
	Constructions	AP		AQ									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS									
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU									
	Immobilisations en cours	AV		AW									
	Avances et acomptes	AX		AY									
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT									
	Autres participations	CU		CV									
	Créances rattachées à des participations	BB		BC									
	Autres titres immobilisés	BD		BE									
	Prêts	BF		BG									
	Autres immobilisations financières*	BH		760		BI		760					
TOTAL (II)		BJ		760		BK		760					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM									
	En cours de production de biens	BN		4 851		BO		4 851					
	En cours de production de services	BP				BQ							
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS							
	Marchandises	BT				BU							
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW							
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		54 336		BY		54 336					
	Autres créances (3)	BZ		1 803		CA		1 803					
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC							
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE							
	Disponibilités	CF		27 817		CG		27 817					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH				CI							
TOTAL (III)		CJ		88 807		CK		88 807					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN											
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		89 567		1A		89 567				
	Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		760		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :				Stocks :				Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...0.0.0.....)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 411	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	33 411	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 333	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 198	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 096	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	17 529	
	TOTAL (IV)	EC	56 156	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	89 567	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	56 156	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	162 421	FH		FI	162 421		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	162 421	FK		FL	162 421		
	Production stockée*					FM	4 851		
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	167 272		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	422		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	56 490		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	186		
	Salaires et traitements*					FY	63 796		
	Charges sociales (10)					FZ	10 419		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA			
			{ - dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	131 314		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	35 958		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	12		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(12)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	35 946			

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	14			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	14			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(14)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	5 522			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	167 272			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	136 862			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	30 411			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP				
		- Crédit bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9												
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	PENALITES										14			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :SAS AIP RENOVATION

Néant

*

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		
			Dont Composants		M1			KM		KN		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW			
		Matériel de transport *					KY		KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	760		
TOTAL IV					LQ		LR		LS	760		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ	760	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I			IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II			IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
			Sur sol d'autrui		IR		MD		ME
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7
Autres participations			IO		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	760	
TOTAL IV			13		NJ		NK	760	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	760

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des certimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SA ORGANISATION COMPTABLE ET ECONOMIQUE - O.C.E.

Dossier N° 000193 en Euros.

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	immobilisations	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

DGFIP N° 2057 2019

Page 11

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant

*

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

RENOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice

des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

VG

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

15 198

15 198

Personnel et comptes rattachés

8C

4 704

4 704

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

7 792

7 792

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

8E

VW

VX

VQ

5 522

79

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

5 333

5 333

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

17 529

17 529

TOTAUX

VY

56 156

VZ

56 156

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

VK

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° 000193 en Euros.

SA ORGANISATION COMPTABLE ET ECONOMIQUE - O.C.E.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9												
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	30 411		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				)							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								XW	14		
	Amendes et pénalités		WJ		14		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																I7	5 522		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7								K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8					
					- imposées au taux de 0 %										ZN					
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme										WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions										WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		Y3		
																TOTAL I		WR	35 946	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																		WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV					
					- imposées aux taux de 0 %										WH					
					- imposées aux taux de 19 %										WP					
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW					
					- imputées sur les déficits antérieurs										XB					
					Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ						
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A										XA				
		Produit net des actions et parts d'intérêts :														ZY				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																	XD		
	Majoration d'amortissement *																	XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI						XG				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI		35 946								XJ				
				déficit (II moins I)																
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL										XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		35 946								XO				

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

30/09/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AIP RENOVATION</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE									
					Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF			Report à nouveau	ZG									
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :														Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	35 755			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	4 730			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 648			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	11 358			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	56 490			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	186			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	186			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	6 359			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 541			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*										OB	50 576			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

SA ORGANISATION COMPTABLE ET ECONOMIQUE - O.C.E.

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AIP RENOVATION					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2018			et clos le : 30/09/2019		Durée en nombre de mois	
					1	1
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :					YP	4
dont apprentis					YF	
dont handicapés					YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	162 421
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT	
TOTAL 1					OX	162 421
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	
Subventions d'exploitation reçues					OF	
Variation positive des stocks					OD	4 851
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	
TOTAL 2					OM	4 851
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats					ON	422
Variation négative des stocks					OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	52 310
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY	
TOTAL 3					OJ	52 733
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	114 539
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).					SA	114 539
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)			GX	177 187	Effectifs au sens de la CVAE *	
			EY	4		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	
Période de référence			GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 8 4 3 7 5 1 5 9 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AIP RENOVATION

ADRESSE (voie) 87 Rue Gutenberg

CODE POSTAL 93700 VILLE DRANCY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique POP Prénom(s) Narcisa-Aura

Nom marital BALTA % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 011087 N° Département Commune NEGRETI OAS Pays RO

Adresse : N° 25 Voie B Rue Victor Hugo

Code postal 93150 Commune LE BLANC MESNIL Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Page 22

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30092019

N° SIRET

84375159500011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AIP RENOVATION

ADRESSE (voie)

87 Rue Gutenberg

CODE POSTAL

93700

VILLE

DRANCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000193 en Euros.

SA ORGANISATION COMPTABLE ET ECONOMIQUE - O.C.E.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			17 528.60
30/09/2019 BI PCA TRAVAIL 0%		17 528.60	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			5 400.00
30/09/2019 BI FNP AGO 2019		540.00	
30/09/2019 BI FNP BILAN 2019		900.00	
30/09/2019 BI FNP SS TRAITEMENT POE		3 960.00	
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER			130.30
30/09/2019 BI PROV APST 3T19		130.30	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67121000 AMENDES ET PENALITES			13.76
24/05/2019 BP PRELEV SEPA B2B 514 0 13.76			
24/05/2019 BP CIBIPIDF			
24/05/2019 BP COMMERCIAL INVOICE 53152400			
24/05/2019 BP FR54ZZZ679105			
24/05/2019 BP PA CIBIP02100051927			
24/05/2019 BP RST X53152400X - 2019/05/22-0			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2019 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	760.00		760.00	
27510000 DEPOT GARANTIE BUREAU	760.00		760.00	
Total II	760.00		760.00	
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	4 850.50		4 850.50	
33500000 TRAVAUX EN COURS	4 850.50		4 850.50	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	54 336.00		54 336.00	
41110000 CLIENTS	54 336.00		54 336.00	
AUTRES CREANCES	1 802.73		1 802.73	
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	253.00		253.00	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	243.00		243.00	
44580000 TVA A REGULARISER	1 045.01		1 045.01	
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	261.72		261.72	
DISPONIBILITES	27 817.43		27 817.43	
51220000 BANQUE POPULAIRE	27 817.43		27 817.43	
Total III	88 806.66		88 806.66	
TOTAL GENERAL	89 566.66		89 566.66	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2019 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	3 000.00		3 000.00	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	3 000.00		3 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	30 410.53		30 410.53	
Total I	33 410.53		33 410.53	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 333.33		5 333.33	
45501000 C/c Narcisa-Aura BALTA	5 333.33		5 333.33	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 197.99		15 197.99	
40120100 FOURNISSEURS	9 797.99		9 797.99	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	5 400.00		5 400.00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 096.21		18 096.21	
42100200 VARGA Gheorghe	1 641.32		1 641.32	
42100300 BALTA Narcisa	1 443.50		1 443.50	
42100500 SAS Florin	1 618.94		1 618.94	
43100000 URSSAF	2 885.00		2 885.00	
43700000 PRO BTP RETRAITE	1 423.98		1 423.98	
43730000 PRO BTP PREVOYANCE	1 202.29		1 202.29	
43750000 CAISSES C.P.	2 150.00		2 150.00	
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	130.30		130.30	
44210000 Prelevement a la source	78.88		78.88	
44400000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	5 522.00		5 522.00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 528.60		17 528.60	
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 528.60		17 528.60	
Total IV	56 156.13		56 156.13	
TOTAL GENERAL	89 566.66		89 566.66	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	162 421.40		162 421.40	
70470000 TRAVAUX SOUS-TRAITANCE	162 421.40		162 421.40	
Chiffre d'affaires NET	162 421.40		162 421.40	
PRODUCTION STOCKEE	4 850.50		4 850.50	
71335000 VARIAT.EN-COURS PRODU.BIE	4 850.50		4 850.50	
AUTRES PRODUITS	0.21		0.21	
75800000 PROD.DIVERS GESTION COURA	0.21		0.21	
Total des Produits d'exploitation	167 272.11		167 272.11	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	422.16		422.16	
60100000 ACHATS MAT.IERE ET FOURN.	422.16		422.16	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	56 490.43		56 490.43	
60410000 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUEE	35 755.00		35 755.00	
60615000 CARBURANT	1 306.19		1 306.19	
60630000 PETIT MATERIEL	237.90		237.90	
60640000 FOURNITURE BUREAUX	458.99		458.99	
61320000 LOYER BUREAU	4 180.00		4 180.00	
61400000 CHARGES PARKING	550.00		550.00	
61555000 ENTRETIEN MATERIEL ROULAN	896.58		896.58	
61600000 PRIMES D ASSURANCE	1 640.31		1 640.31	
62260000 HONORAIRES	4 583.65		4 583.65	
62270000 FRAIS ACTES ET DE CONTENTIEUX	64.00		64.00	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	399.00		399.00	
62550000 DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	4 946.44		4 946.44	
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	391.19		391.19	
62780000 FRAIS BANQUE	436.58		436.58	
62800000 DIV.AUT.SERV. EXTERIEURS	644.60		644.60	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	185.66		185.66	
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	185.66		185.66	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	63 796.24		63 796.24	
64110000 REMUNERATIONS DU PERSONNE	50 576.04		50 576.04	
64120000 CONGES PAYES	8 933.00		8 933.00	
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 287.20		4 287.20	
CHARGES SOCIALES	10 418.64		10 418.64	
64510000 URSSAF	6 345.71		6 345.71	
64520000 Mutuelle	207.00		207.00	
64530000 PRO BTP	821.08		821.08	
64540000 ASSURANCE CHOMAGE	1 632.29		1 632.29	
64580000 PREVOYANCE PRO BTP	1 169.81		1 169.81	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	242.75		242.75	
AUTRES CHARGES	0.81		0.81	
65800000 CHARG.DIVERS.GESTION COUR	0.81		0.81	
Total des Charges d'exploitation	131 313.94		131 313.94	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat d'exploitation	35 958.17		35 958.17	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES 66160000 INTERETS ET AGIOS	11.88		11.88	
	11.88		11.88	
Total des Charges financières	11.88		11.88	
Résultat financier	-11.88		-11.88	
Résultat courant avant impôts	35 946.29		35 946.29	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION 67121000 AMENDES ET PENALITES	13.76		13.76	
	13.76		13.76	
Total des Charges exceptionnelles	13.76		13.76	
Résultat exceptionnel	-13.76		-13.76	
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	5 522.00		5 522.00	
	5 522.00		5 522.00	
Total des produits	167 272.11		167 272.11	
Total des charges	136 861.58		136 861.58	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	30 410.53		30 410.53	

A.I.P RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 87, rue Gutenberg
93700 DRANCY
843 751 595 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2020

L'an 2020,
Le 31 janvier,
A 10 heures,

Madame Narcisa-Aura BALTA,
Demeurant 25 Bis, rue Victor Hugo – 93150 Le Blanc-Mesnil,

Associée unique de la société A.I.P RENOVATION,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Narcisa-Aura BALTA, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2019 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 30 410,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 410,53 euros
Au titre de dividendes par associés	14 285,71 euros
Soit 142,86 euros par parts sociales	
Au titre de la réserve légale	300 euros
Solde Report à nouveau	15 824,82 euros

Le compte "report à nouveau" s'élève ainsi à 15 824,82 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique a perçu une rémunération d'un montant de 9 145,12 euros en qualité de Présidente au cours de l'exercice écoulé.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

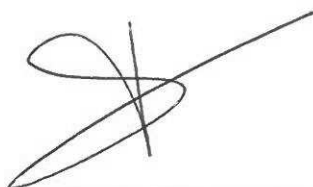
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

BN

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Narcisa-Aura BALTA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' and 'A' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

A.I.P RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 87, rue Gutenberg
93700 DRANCY
843 751 595 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2020

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 30 410,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 410,53 euros
Au titre de dividendes par associés Soit 142,86 euros par parts sociales	14 285,71 euros
Au titre de la réserve légale	300 euros
Solde Report à nouveau	15 824,82 euros

Le compte "report à nouveau" s'élève ainsi à 15 824,82 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente

